Permanent Mission
of the Federal Republic of Germany
to the Office of the United Nations and
to the other International Organizations
Geneva

60

Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies
16ème session de l'Examen Périodique Universel

Genève, 25 avril 2012

Questions et recommandations de l'Allemagne
pour le Djibouti

de

Counsellor Kai Baldow

Son Excellence l'ambassadeur Hanns H. Schumacher
Représentant permanent de la République fédérale de l'Allemagne
auprès des Nations Unies

Monsieur le Président,

Nous apprécions les progrès du gouvernement faits dans le domaine de la lutte contre les mutilations féminines génitales par la pénalisation de cette pratique. Malgré cela nous notons qu'aucune condamnation a été basée sur cette infraction. L'Allemagne réitère donc sa recommandation de renforcer la lutte contre cette pratique et offre son appui au Djibouti.

L'Allemagne recommande au Djibouti:

- **De veiller à l'imposition du code pénal en ce qui concerne l'interdiction des mutilations génitales, de renforcer les campagnes de sensibilisation et d'éduquer la population concernée sur les effets néfastes de cette pratique.**

- **De renforcer l'indépendance de la commission nationale des droits de l'homme du Djibouti du pouvoir exécutif et de demander l'accréditation auprès du Comité International de Coordination d'institutions nationales pour la promotion et la sauvegarde des droits de l'homme afin d'assurer sa conformité avec les Principes de Paris.**

Je vous remercie Monsieur le Président.

Questions en avance :

Quelles sont les mesures concrètes prises par le gouvernement du Djibouti afin d'assurer que le droit à l'eau de sa population est assurée malgré la sécheresse persistante?

Comment est assuré dans le règlement général du parlement la participation de l'opposition au sein du parlement en ce qui concerne le temps de parole accordé aux membres de l'opposition ainsi qu'un financement adéquat de l'opposition ?